

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 21 février 2022

**N° CP-2022-2-15-1**

**N° applicatif 3304**

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

#### **Service instructeur**

Service patrimoine

#### **Service consulté**

### **ATTRIBUTION ANTICIPÉE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU PARC TEXTILE DE WESSERLING**

Résumé : Au titre des politiques en faveur du patrimoine, la Collectivité européenne d'Alsace soutient l'animation du patrimoine dans les musées et sites patrimoniaux.

Conformément à la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 décembre 2021 autorisant l'exécution anticipée du budget 2022, il est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de WESSERLING pour assurer la continuité de leur fonctionnement dès le début de l'année, pour un montant total de 164 000 €, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2021. Il est également proposé de signer l'avenant correspondant.

Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller réunie le 10 février 2022.

Au titre des politiques en faveur du patrimoine, la Collectivité européenne d'Alsace soutient le fonctionnement et les actions d'animation menées par certains musées et sites patrimoniaux. Le parc et le musée textiles de WESSERLING sont soutenus à ce titre par la mise à disposition de terrains, bâtiments et collections et par le biais de subventions de fonctionnement et d'investissement.

L'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de WESSERLING assure la gestion, l'animation et le développement de l'ensemble du site patrimonial, comprenant le parc et le musée textiles.

Pour la mise en œuvre de ces missions, l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling a sollicité, conformément à la convention de partenariat 2020-2022, signée le 23 Janvier 2020, une aide au fonctionnement de 410 000 € au regard d'un budget prévisionnel 2022 d'un montant de 1 190 120 €.

Pour permettre, dès début 2022, la continuité des activités de ce site, déjà impacté par la crise sanitaire qui perdure, et compte tenu de la fermeture du site de janvier à avril (il ne génèrera donc aucune recette de billetterie durant cette période) et du vote du Budget Primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace le 11 mars 2022, la Commission Sud Alsace - Saint-Louis -Sundgau – Thur - Doller réunie le 10 février 2022, a donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention par anticipation à cette association.

L'attribution éventuelle d'une subvention complémentaire de fonctionnement et d'une subvention d'investissement, sera soumise à une nouvelle délibération après l'adoption du Budget Primitif 2022.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'attribuer et d'autoriser le versement en une fois à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de WESSERLING d'une subvention de 164 000 €, correspondant à 40 % de la subvention d'un montant de 410 000 € allouée en 2021, conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2022 telles qu'adoptées par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 6 décembre 2021,
- d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n° 4 à la convention de partenariat 2020-2022 signée avec l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de WESSERLING le 23 Janvier 2020, joint en annexe 1 au rapport.

Les crédits sont prévus sur l'opération P1810007 natana 65-65748-312.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY